

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 mai 2016**

L'an deux mil seize, le treize mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy

Mme FAYET Isabelle

Excusée : Mme MAUVIEUX Florence

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

VISITE DU GITE COMMUNAL –

Suite à la visite du gîte communal, Mr le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient Mr et Mme MOTTAIS Marcel pour la réalisation et le suivi des différents travaux de remise en état.

PROGRAMME « ZONES BLANCHES » -

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les questions de maîtrise d'ouvrage et de financements sont toujours en négociation pour la mise en place de ce programme.

FIBRE OPTIQUE –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'accès à la fibre optique devrait être possible à compter de septembre 2016 dans le bourg. Un changement d'abonnement sera sans doute nécessaire individuellement pour une amélioration nette du débit.

DELIBERATION N° 2016/25 :

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Travaux d'adduction en eau potable -

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Chéméré Le Roi a effectué les travaux d'adduction en eau potable prévus dans le cadre de la viabilisation du Lotissement Communal des Deux Chênes.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ donne son accord pour le règlement de la facture du SIAEP de la région de Chéméré Le Roi d'un montant de 3 463.88 € TTC correspondant à ces travaux.

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Renouvellement des annonces –

Mr le Maire propose de renouveler les annonces pour la vente des deux parcelles du Lotissement Communal et de les publier séparément en inscrivant le prix global pour chacune.

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES ET PLACE DE LA BASCULE : Réseau des eaux pluviales –

Mr LE BLANC informe les conseillers municipaux que différents devis ont été demandés concernant le réseau des eaux pluviales. Ils seront étudiés lors d'une prochaine réunion de la Commission des Travaux.

REVITALISATION DU BOURG –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) reprend le dossier de revitalisation du bourg et propose d'étudier chaque maison concernée en faisant une esquisse et une estimation des aménagements possibles qui pourraient aider la vente du bien.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le CAUE propose gratuitement une étude pour l'aménagement d'un jardin public près de l'église, derrière le Monument aux Morts.

DELIBERATION N° 2016/26 :

INSCRIPTION AU LABEL « PAYSAGES DE LA MAYENNE » -

Vu la création d'un nouveau label départemental « Paysages de La Mayenne » visant à promouvoir les démarches locales en faveur de la qualité paysagère et du cadre de vie, et en collaboration avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de La Mayenne,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de s'inscrire à ce nouveau label pour une cotisation annuelle de 50 € afin de bénéficier de conseils sur l'embellissement du village.

ASSANISSEMENT COLLECTIF : Intervention suite à un dysfonctionnement des pompes –

Mr le Maire présente une facture de la Sté VEOLIA d'un montant de 298.16 € concernant une intervention faite la nuit du 19/03/2016 par leurs services techniques suite à un dysfonctionnement des pompes du poste de relèvement. N'ayant reçu aucune information sur cette intervention, Mr le Maire prendra rendez-vous avec la Sté VEOLIA pour qu'une meilleure communication soit mise en place.

DELIBERATION N° 2016/27 :

GITE COMMUNAL : Encaissement de la taxe de séjour instituée par la Communauté de Communes des Coëvrons -

En complément de sa délibération n° 2015/61 du 11 décembre 2015 concernant la taxe de séjour instituée par la Communauté de Communes des Coëvrons à compter du 1^{er} janvier 2016 et suivant la demande de Mr le Trésorier d'Evron,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ constate la nécessité de créer une régie pour l'encaissement de la taxe de séjour due par les locataires du gîte communal,
- ⇒ charge le Maire de mettre en place cette régie et de signer les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

CONTACT PRIVILEGIE DU CONSEIL REGIONAL –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président du Conseil Régional qui précise qu'un contact privilégié a été identifié pour la commune en ce qui concerne les échanges avec la Région : il s'agit de Mr Philippe HENRY.